

Comment accéder aux textes
concernant les projets d'aménagement de la maison Pichat

17-11-2023 (M-F Rochard)

La séance publique du Conseil municipal de Val d'Oingt qui a eu à se prononcer sur l'Avant-projet définitif (APD) élaboré par l'architecte à la demande de la commune, s'est tenue **le 18 juillet 2023**.

Les plans et les évaluations financières ont été projetés à l'écran par le Maire. L'architecte n'était pas présent. Les élus n'ont pas pu lui poser de questions.

Une délibération a été mise au vote et adoptée à la majorité des voix.

Les documents sont accessibles par voie électronique sur le site de la commune dans la rubrique Affichage public légal avec un délai légal de durée d'affichage (2 mois ?)

<https://www.valdoingt.org/actualite/284-affichage-public-legal>

A noter : les procès-verbaux ne sont mis à la disposition du public que lorsque que le conseil municipal les a approuvés lors de la séance suivante. Il n'y a pas eu de séance du conseil municipal en août 2023 et la séance prévue le 19 septembre a été reportée.

Le conseil municipal a été convoqué le 3 octobre 2023.

Voir la liste des délibérations du conseil du 3 octobre 2023

file:///C:/Users/Utilisateur/Downloads/P985_231009104829_988-3.pdf

mis en ligne le 9/10/2023 jusqu'au 10/12/2023

Parmi ces délibérations du 3 octobre, voir l'information sur l'approbation du Procès verbal de la séance du 18 juillet

Approbation du PV de la séance du 18 juillet 2023

file:///C:/Users/Utilisateur/Downloads/P993_231013013335_1008-1.pdf

à la séance du 3 octobre 2023 – *Mis en ligne le 13/10/2023 jusqu'au 14 décembre 2023*

Le Procès-Verbal de la réunion du 18-7-2023 a été disponible pour le public en version électronique sur le site de la commune le 13 octobre 2023.

Le procès-verbal de la séance du 18 juillet 2023

file:///C:/Users/Utilisateur/Downloads/P981_231004104745_984-6.pdf

Le procès-verbal de la séance du 18-7 a été adopté à la séance suivante du Conseil, *séance prévue le 19 septembre et repoussée au 3 octobre 2023.*

Affichage le 4/10/2023. Fin d'affichage le 5/12/2023

En point 1 (p. 1 à 7) lire l'avis du conseil municipal relatif au projet de réhabilitation de la Maison Pichat :

« Rappel : Lors de la séance du conseil municipal du 20 juin 2023, une présentation de l'avant-projet définitif (APD) établi par l'architecte Maître d'œuvre et l'économiste du projet a été faite. Il a été convenu lors de cette réunion [où il n'y a pas eu de débat] que le conseil municipal devrait se positionner sur la continuation du projet. »

Questions et avis voir le texte du PV

« M. Le Maire invite le Conseil à se positionner quant à la poursuite du projet, c'est-à-dire : - Mandater les bureaux de contrôles, - Déposer un permis de construire conforme à l'Avant-Projet Définitif présenté en Conseil, - Lancer les marchés de travaux. »

Après vote, le Conseil municipal se prononce à la majorité absolue, 22 voix « pour » et 7 voix « contre », en faveur du projet explicité ci-dessus. »

Important : Ce texte en pdf est accompagné par une annexe compressée

file:///C:/Users/Utilisateur/Downloads/P989_231011084404_990-1.pdf

qui comprend les plans de l'architecte et un texte de présentation pour les entreprises intéressées par les appels d'offre qui vont être lancés pour les marchés de travaux.

*Ouvrir ce document en pdf pour le lire et **l'enregistrer pour le conserver** si vous le voulez.*